

CONGRÈS DU FLN

Saâdani veut l'organiser en mai

Les choses s'accroissent au Front de libération nationale. Pour prendre de vitesse tous ses contestataires, le secrétaire général, Amar Saâdani, veut organiser le 10e congrès le plus tôt possible. «Courant le mois de mai», assure-t-on même dans son entourage. «Nous sommes prêts y compris sur le plan logistique», nous confie-t-on.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Selon nos sources, Saâdani mise sur un congrès qui regroupera pas moins de 5 000 participants ! «Le congrès se tiendra au niveau de la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf à Alger et toutes les dispositions logistiques ont été prises», nous confie-t-on encore. Saâdani ne veut, toutefois, pas révéler encore la date exacte pour jouer sur «l'effet de surprise».

L'on assiste en somme à une sorte de course-poursuite entre l'actuel secrétaire général et ses opposants qui, fait inédit dans l'histoire du vieux parti, ne sont pas regroupés au sein d'un seul front. Imposé à la tête du parti le 29 août 2013 par Abdelaziz Bouteflika par un coup de force qui sera exécuté par des institutions comme le ministère de

l'Intérieur et le Premier ministre, Amar Saâdani prend les commandes du FLN malgré une forte contestation vite «balayée» par les besoins du «quatrième mandat».

Les déclarations de l'homme, parfois ahurissantes, puis son intégration dans le directoire de campagne du candidat «absent», Abdelaziz Bouteflika, en sont les preuves les plus éclatantes. Des membres du comité central, menés par le redoutable Abderrahmane Belayat, avaient réussi à constituer un dossier solide et irréprochable sur tous les plans en vue d'empêcher la fameuse session extraordinaire du 29 août 2013. Peine perdue : l'administration, comme à chaque fois qu'il s'agit de ce genre d'affaire, à plus forte raison concernant le FLN, ne tient compte ni des statuts, ni du droit. Elle fait de ...



Course-poursuite entre Saâdani et ses opposants.

la politique ! Et cela dure toujours depuis cette date.

Même après la présidentielle, l'homme jouit du soutien et de la complaisance des autorités. Pour les consultations sur le projet de révision de la Constitution, c'est lui qui est invité à la présidence de la République. Et depuis quelques

semaines, ses rencontres de «travail» avec le Premier ministre Abdelmalek Sellal se multiplient, dont la dernière en date, nous confie-t-on de source sûre, a eu lieu à la veille du voyage à Pékin de ce dernier. Pendant ce temps, les opposants sont divisés en trois pôles distincts avec notamment un groupe mené

par Abderrahmane Belayat, un autre par Abdelkrim Abada et, enfin, celui de l'ancien chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem.

Tout ce beau monde réclame une session extraordinaire du comité central, seule instance habilitée à élire ou défaire un secrétaire général. Depuis dimanche dernier aussi, un groupe de députés est monté au front pour combattre Amar Saâdani et saisir, à travers une pétition, le président «effectif» du parti, Abdelaziz Bouteflika, pour mettre fin au règne de Saâdani. Les initiateurs revendiquent pas moins de 118 signataires à la date du lundi 27 avril déjà. Ce que réfute le clan opposant, réduisant le nombre de signataires à «une quarantaine» à peine. Une guerre des chiffres «classique» dans ce genre de conflit mais une certitude demeure : Amar Saâdani bloque de toutes ses forces la tenue d'une session ordinaire ou extraordinaire du comité central. En fait, son plan est de contourner cette session qui n'aura jamais lieu avant le congrès...

K. A.

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

Le procès s'emballe

C'est le grand déballage dans le procès de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest. Au fil des jours et des témoignages des mis en cause, on se demande si cette affaire ne reflète pas réellement l'état de «déliquescence» dans lequel s'est retrouvé à un moment donné l'Etat algérien. Des ex-ministres ou en exercice cités, des noms d'officiers supérieurs de l'ANP évoqués, des responsables en exercice pointés du doigt, autant d'acteurs qui ont pris part au scénario du feuilleton de l'autoroute Est-Ouest.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'audition du principal mis en cause de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest s'est poursuivie pour ce troisième jour du procès. Les propos tenus par Chani Medjdoub ne sont pas passés inaperçus. Bien au contraire, ils étaient au centre de toutes les interrogations et discussions qui ont suivi la levée de la séance de la matinée. Pour preuve, à la fin de son audition par le juge Tayeb Hellali, Chani lâche : «Je vais entamer une grève de la faim pour dénoncer les conditions dans lesquelles mon affaire a été traitée depuis mon arrestation.» Une déclaration qui n'a pas manqué de susciter la réaction du président du tribunal criminel : «Mais vous êtes en train de vous exprimer librement et les conditions de votre procès sont toutes réunies.»

Chani Medjdoub ne fait aucun commentaire. Tête baissée, il fixe le procureur de la République. Ce dernier, se trouvant à sa droite, entame sa série de questions. Mais avant la prise de parole de l'accusation, les questions-réponses entre le président du tribunal criminel et Chani Medjdoub ont duré toute la matinée.

S'appuyant sur une stratégie de communication particulière, il ne rate aucune occasion pour charger Khelladi Mohamed, l'ex-directeur du nouveau projet de l'autoroute Est-Ouest.

Cet ex-haut responsable du ministère des Travaux publics était, pour rappel, à l'origine de l'éclatement de ce scandale. Chani crois que c'est parce qu'il n'a pas aidé Khelladi à rencontrer les responsables de Citic lors de son voyage en Chine en août 2007 qu'il a été arrêté en septembre. Il parle aussi de son premier contact avec le colonel Khaled qui s'était effectué, selon lui, grâce au général Abdelali qui était son chef.

«Je ne connais pas le général Hassan»

Les questions du magistrat d'audience et l'accusation portaient notamment sur les mouvements bancaires révélés par la commission rogatoire. Chani évite de répondre. Il commence par des introductions avant de lâcher quelques mots sur la question posée.

Cheveux grisonnants, portant de fines lunettes de vue, Chani Medjdoub affirme : «Je suis enseignant d'université», d'où la nécessité, selon lui, de lui laisser le temps d'expliquer ses idées. Des propos qui n'ont pas laissé indifférent son interlocuteur qui, aussitôt, rétorque en lui demandant en sa qualité d'universitaire de synthétiser ses dires.

Chani explique au tribunal la création de plusieurs sociétés offshore pour des raisons fiscales mais aussi de réinvestissement. «C'est une question de planification, ce n'est pas interdit au Luxembourg», dit-il. Un cours magistral dans le domaine de la finance est alors entamé.

Le magistrat recentre le débat et relance le mis en cause. Il l'interroge sur la nature de sa relation avec Khelladi. «Je ne le connaissais pas. C'est lui qui m'a appelé et on s'est donné rendez-vous. On a discuté des problèmes bureaucratiques rencontrés dans le projet de l'autoroute. Il m'a demandé de l'aider avec les Chinois. Je ne suis pas esclave de l'argent et je n'ai jamais eu l'intention d'acheter la conscience d'un homme. Il m'a fait savoir aussi que le général Hassan lui a demandé de se rapprocher de moi pour connaître la nature des problèmes que les Chinois rencontrent sur le terrain. Ma relation avec les services de renseignement remonte aux années 1990. J'ai beaucoup d'amis généraux mais je ne connais pas le général Hassan», soutient avec force Chani. Mieux encore, il dira «qu'en relisant tout le dossier de cette affaire je comprends que c'est le général Hassan qui était derrière mon arrestation et ma détention».

«Tous les ministres habitent chez Melzi»

Dans la grande salle d'audience, c'est le silence total. Tous les regards sont braqués sur Chani Medjdoub. Ce dernier poursuit son témoignage et annonce sans réserve : «Pour confirmer toutes ces informations et mes propos, il faut convoquer le général Hassan comme témoin.»

Le président recadre le débat, tout en indiquant au concerné que «tout est permis dans ce procès mais tout cela doit se faire sous mon autorité». Jusque-là, le principal mis en cause dans cette affaire ravit la vedette en ce troisième jour du procès. Il est 11h 15.

Le président du tribunal donne la parole à

l'accusation. Le procureur général pose sa première question : «Où est-ce que vous élisez domicile quand vous venez en Algérie ?» lui demande-t-il. Chani répond : «Au Sheraton.» «Où est-ce que vous mettiez vos dossiers puisque vous dites posséder une société ici ?» rétorque le procureur de la République. «Je ne restais pas longtemps. Je voyage avec un passeport algérien que j'ai renouvelé après m'être fait établir un certificat de résidence par la Résidence d'État.»

Le président d'audience repose la question autrement : «Mais pour avoir un passeport, il faut disposer d'une adresse.» Réponse de Chani : «Il faut demander cela à M. Melzi.» L'audition de Chani se termine. Le président du tribunal appelle à la barre Bouchama, l'ex-secrétaire général du ministre des Travaux publics.

Après l'avoir laissé évoquer son parcours professionnel, le président du tribunal criminel lui pose l'épineuse question concernant sa première rencontre avec Chani. «C'est le directeur de la Résidence Sahel-Club-des-Pins qui m'a appelé me demandant si je pouvais rencontrer en sa présence un certain Chani Medjdoub. C'est de cette manière que j'ai pris attache pour la première fois avec M. Chani», a-t-il répondu. Aussitôt, le président réplique : «Mais, vous m'avez dit au début de votre intervention que vous n'êtes nullement concerné par les questions techniques du projet et que vous n'êtes qu'un simple administrateur.» «M. Chani était avec quelqu'un de confiance. Tous les ministres habitent chez M. Melzi.» Eclats de rires dans la salle.

«Réunions clandestines dans des chancelleries»

Né en 1950, Mohamed Bouchama est un vieux routier de l'administration publique. Diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'administration. Ses passages professionnels, il les a assurés notamment à la présidence de la République, au Conseil d'Etat, au ministère de la Réforme administrative, au ministère de la Pêche et à celui des Travaux publics.

Le juge Hellali lui demande d'expliquer l'importance du projet de l'autoroute Est-Ouest. L'autoroute a été «un rêve de l'Etat depuis l'indépendance. On a cherché en vain des financements étrangers jusqu'en février 2005. Le Président Bouteflika décide alors que l'Etat finance ce projet». Et de poursuivre : «Ma première proposition liée au projet de l'autoroute Est-Ouest était l'expropriation. Il était question

alors de préparer l'environnement pour la réalisation du projet. Outre la mobilisation des différentes ressources nécessaires pour le lancement du projet, j'ai proposé de changer le statut de l'ANA d'une EPA à une EPIC». Il explique, par ailleurs, qu'après l'avis d'appel d'offres, une rumeur avait circulé faisant état d'un prix exorbitant. «Le but recherché était tout indiqué. On a voulu torpiller le projet», souligne-t-il. Et d'ajouter : «L'enjeu était immense. Des réunions ont été tenues au sein même des chancelleries pour débattre de ce projet. Des réunions clandestines ont eu lieu au sein de certaines ambassades dont les sociétés ont soumissionné pour le projet. Après cette rumeur on avait demandé l'annulation de l'avis d'appel d'offres mais le Président Bouteflika a voulu une expertise d'un bureau d'études étranger. Après consultation, on a décidé de plafonner le montant», a-t-il expliqué.

«Khelladi m'a envoyé dans une cellule à Serkadji»

L'audition de l'ex-secrétaire général du ministère des Travaux publics s'est poursuivie après la reprise de l'audience dans l'après-midi. Mohamed Bouchama se lâche et parle sans détour. Il n'écarte pas la thèse du complot. Il résiste, puis il éclate en sanglots. «On a voulu salir ma réputation et celle de ma famille.» Il cite le cas de son épouse. Cette dernière était juge siégeant au niveau de la Cour suprême.

Mohamed Bouchama fut interrogé par le juge sur la facilitation d'octroi de visas pour trois Chinois «qui n'ont rien à voir avec le projet». «Chani m'a informé que Khelladi faisait pression pour faire ramener trois Chinois qui n'étaient pas concernés par le projet. A partir de cet instant, j'ai fait appel au colonel Khaled en l'informant de cette situation. A mon retour du hadj, j'apprends que M. Khelladi avait bénéficié d'une délégation de signature. J'ai payé pour quelque chose que je n'ai pas commis. Et dire que je suis intervenu auprès de la Fonction publique pour aider M. Khelladi afin qu'il bénéficie d'une promotion. En guise de remerciement, il m'a jeté dans une cellule à Serkadji», soutient l'ex-secrétaire général du ministère des Travaux publics, qui retient difficilement ses larmes.

Et de conclure : «On m'a emprisonné avec une facilité extraordinaire.» Il est 16 h 30. Le procès de l'affaire de l'autoroute Es-Ouest se poursuit toujours.

L'audition de Mohamed Bouchama tire à sa fin. Place à d'autres auditions. Le procès s'emballe.

A. B.